

Novembre 2010

La Gazette

N° 10

Journal de l'ASSOCIATION pour la PROTECTION du SITE de la COMMUNE de SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE

Association (Loi de 1901, déclarée en 1970 et agréée le 28/04/78) Siège : Mairie de St Sauveur Rue Creuse 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE

Numéro Spécial

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BIÈRE « POIGNARDE » LA QUALITÉ DE VIE DE NOTRE VILLAGE !

« Le Leurre » : les commentaires de notre association en page 4

Extrait du document téléchargé à partir du site Internet de la mairie de Perthes :

<http://www.perthes-en-gatinais.fr/Projet-de-contournement-de-Perthes.html>

La déviation de Ponthierry devient également le contournement de Perthes !

Les élus des 10 communes du Pays de Bière ont mené à terme leurs réflexions sur le projet de liaison A6/RD607/RD142.

La position arrêtée est la suivante :

- Création d'une voirie dont le tracé soit le plus au nord vers la ligne haute tension et rejoigne la RD 607 au niveau du château d'eau de la commune de Boissise le Roi,
- à condition que les impératifs suivants soient respectés :
 - Création de la voirie en deux fois une voie
 - Création d'un double échangeur sur l'A6 avec signalétique adaptée
 - Aucune création d'intersection avec le RD 50, traitement par un passage souterrain
 - Création d'une voirie enterrée réduisant de façon significative la hauteur et la longueur de l'ouvrage enjambant l'École
 - Création d'un giratoire au niveau du château d'eau de Boissise le Roi
 - Aucune création de voirie nouvelle à travers les plaines et les zones boisées classées de la commune de Villiers en Bière

L'ensemble du projet doit être traité de manière à éliminer toute nuisance sonore nouvelle pour les populations environnantes.

Nous sommes à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Il n'y en a aucune trace sur le site de la mairie de Saint-Sauveur : <http://mairie-stsauveur-sur-ecole.fr/>, ni sur les panneaux d'affichage de la Commune sauf une délibération du 21/09/2010 (voir page 3)

Vous pouvez retrouver cette gazette et les précédentes sur notre site : <http://defensesite3se.ahst.fr/>
(les expressions en bleu soulignées sont des liens hypertextes utilisables sur la version électronique incluse dans notre site)

LES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ :

8 juillet 2010 : Suite à une réunion de la Communauté de Communes du Pays de Bière et de ses maires, un courrier formel est expédié à Monsieur Éblé, président du Conseil Général 77. La création, sous conditions, au nord de Saint-Sauveur, d'une voirie pour la déviation de Ponthierry (amorce de la 4^{ème} ceinture autoroutière de Paris) est acceptée avec l'assentiment de Monsieur le Maire de Saint Sauveur Sur École (voir 1^{ère} page).

19 juillet 2010 : Constatant qu'aucune information n'est faite après cette réunion du 8 juillet, un conseiller municipal de Saint-Sauveur écrit au maire pour obtenir des informations plus détaillées

21 juillet 2010 : Le maire de Saint-Sauveur répond par courrier électronique à l'ensemble du Conseil : *« J'attendais d'avoir le compte-rendu de cette réunion pour faire une « information », mais il est vrai que la période des vacances remet en cause cette vision des choses. »* Il fait une synthèse de la réunion et conclut : *« Je pense que ce texte est un bon compromis qui peut faire repousser le tracé. Mais il ne faut pas se leurrer, on ne pourra pas l'éviter éternellement, à nous tous d'être, bien entendu, fermes sur cette proposition. »*.

22 juillet 2010 : Le conseiller réagit vivement par courrier électronique auprès du maire et des autres élus municipaux. Dans cet échange, il met en exergue les diverses positions du Conseil toutes opposées à tout tracé ainsi que les divers arrêtés pris sur le sujet et le journal municipal d'information de décembre 2009 (voir le site Internet de la mairie <http://www.mairie-stsauveur-sur-ecole.fr/> : « Vos Tablettes » « Les Échos du Village »). Il ne cache pas non plus sa totale désapprobation à une décision prise sans consultation de la totalité du Conseil

29 juillet 2010 : Le maire répond *« A la lecture des réactions, je pense qu'il n'est pas opportun de traiter ce sujet par échanges de mails. Je propose donc de mettre la question à l'ordre du jour de la réunion de travail, le 1er mardi de septembre. Bonnes vacances »*

30 juillet 2010 : En pleine période de vacances, le conseiller accepte ce rendez-vous et promet de présenter, à cette occasion, sa réaction de vive voix.

Début août 2010 : Notre Président, alerté, prend connaissance du document du 8 juillet (voir 1^{ère} page) disponible sur le site Internet de la Mairie de Perthes (pour Perthes, le succès n'est pas mince : avoir « balancé » une nuisance, chez le voisin dans le « frêle » espoir clairement avoué de régler une partie des problèmes de circulation dans le village.). Il convoque le bureau de l'Association pour la rentrée de septembre 2010.

7 septembre 2010 : Réunion de travail du Conseil Municipal.. Les conseillers discutent et argumentent sur le changement notoire de position de la commune concernant ce projet.. Il est finalement décidé de préparer un courrier du Conseil Municipal pour se désolidariser de l'engagement pris par la Communauté de Communes.

8 septembre 2010 : Une réunion du bureau de notre Association réfléchit sur l'opportunité de véhiculer la position de la Communauté de Communes. Après avoir conclu que la diffusion de ce document sans un commentaire avisé de notre part n'était pas judicieux, il est décidé d'attendre l'évolution de la situation au sein même du conseil municipal et de préparer une argumentation détaillée.



LIAISON A6/RD 607/RD 142

9 septembre 2010 : Certains conseillers proposent la rédaction d'une lettre à destination de la Communauté de Communes et du Conseil Général et demandent un échange avec tous les membres du Conseil Municipal le 14 septembre 2010 afin de connaître la position de chacun.

15 septembre 2010 : Le maire de Saint-Sauveur envoie un courrier au président du C.G. 77, aux maires de la Communauté et au PNR précisant qu'à la majorité des voix, les élus de Saint-Sauveur rejettent la position arrêtée par les 10 maires des communes du Pays de Bière. Cette lettre est contresignée par 11 élus (2 sont absents pour congé)

16 septembre 2010 : L'Union des associations « AVEC L'UNION », dont nous faisons partie, se réunit et constate la confusion qui règne dans les positions de notre commune, Saint-Sauveur, qui est, depuis 30 ans, le fer de lance non seulement de la contestation anti-déviations, anti-contournement de Melun, anti-C5, c'est-à-dire pour résumer, anti-4^{ème} rocade parisienne mais aussi force de propositions alternatives durant toute cette longue période.

Par ailleurs, l'Union nous informe que M. Walker véhicule, désormais, à chaque réunion : « le contournement sera signé courant octobre ». L'Union considère également que le Conseil Général, fort de la signature de la Communauté de Communes et du PNR dont M. L Walker est le 2ème vice-président, a profité, avec les maires du Canton, de la trêve estivale pour faire avancer le projet. L'Union, cependant, reste au combat car elle estime, à juste titre, anormal de dépenser l'argent public, fruit de la contribution des citoyens, pour un projet inutile et inefficace.

21 septembre 2010 : Le Conseil Municipal délibère une nouvelle fois. L'extrait de cette délibération est sur le site Internet de la mairie (<http://www.mairie-stsauveur-sur-ecole.fr/>).

Projet liaison A6/RD607/RD142 :

Considérant le projet de liaison A6/RD607/RD142 ;

Considérant la demande de M. le Président du Conseil Général ;

Considérant la position arrêtée par la Communauté de Communes en date du 08 juillet 2010 ;

Considérant la délibération 435/09/06 du Conseil Municipal de St Sauveur sur École en date du 13 février 2009 ;

le Conseil Municipal de Saint Sauveur sur École, après en avoir délibéré, confirme ses positions antérieures et vote à l'unanimité son opposition à tout tracé de voirie nouvelle concernant le projet de liaison A6/RD607/RD142.



Octobre 2010 : L'Association « Saint-Sauveur autrement » demande une réunion publique d'explications.

19 octobre 2010 : Notre président convoque le bureau. Après avoir longuement argumenté sur la méthode, le mutisme et la position irrattrapable du Maire, il constate que, quels que soient les sursauts des conseillers, il a été fait fi du travail des municipalités précédentes avec lesquelles notre Association avait toujours étroitement collaboré. Conscient de cette réalité et réellement consterné, le Président de notre association annonce sa démission (avec effet à l'issue de la prochaine Assemblée Générale extraordinaire qui sera convoquée dans les délais légaux).

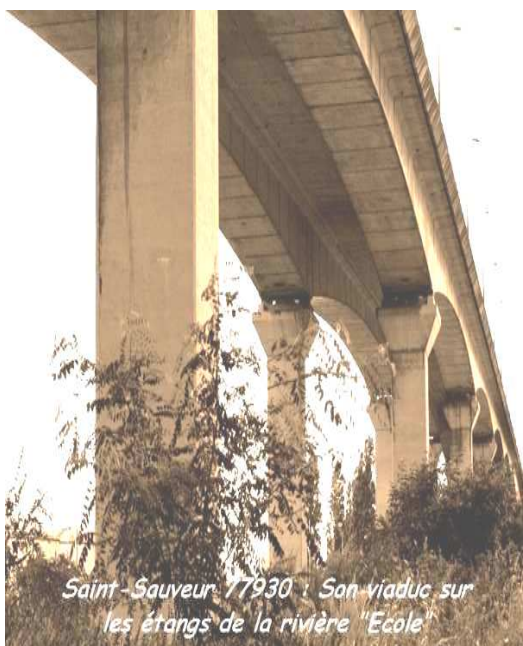
A l'unanimité, les membres du bureau, partageant les mêmes sentiments que leur président, démissionnent à leur tour. Il est décidé de rédiger ce présent journal qui est, nous pouvons le craindre, le « **dernier** » pour informer les Saint-Salvatoriens des périls environnementaux qui, à notre avis, les menacent !

8 novembre 2010 : 4 mois après le 8 juillet, toujours aucune information de la part de la commune !

Le Président fait les commentaires suivants sur la décision de la Communauté de Communes :

D'abord sur la forme : *Toutes les communes de la Communauté du Pays de Bière appartiennent au canton de Perthes dont le Conseiller Général est M. L. Walker lequel, par une urbanisation effrénée de Ponthierry, est le demandeur d'une déviation routière au sud de sa ville. Mieux encore, M. L. Walker est un décideur important (Vice Président) au C.G. 77 dans l'affectation de subventions en tous genres. De là, à penser que ces communes sont dépendantes, il n'y a pas loin...*

*Voilà bien des **compromissions** (aux résultats bien incertains actuellement) qui n'auraient pas eu lieu d'être si les 1ers magistrats de nos cités avaient œuvré **ensemble** pour choisir un projet moins coûteux. A noter que, fort du profil de cette déviation autoroutière, « Pinderland » peut remettre son projet au goût du jour. Le maire de Villiers quoiqu'il décrète « aucune création de voirie nouvelle à travers les plaines et les zones boisées classées de la commune de Villiers » ne pourra lutter au chantage à l'emploi de cet éventuel futur parc de loisirs. Les affres d'Eurodisney sont, peut-être, plus proches qu'on ne peut l'imaginer.*



Toujours sur la forme, les communes signataires, toutes touchées par le tracé n°4 du projet le moins coûteux dans les plaines de Chailly, ont trouvé des conditions fallacieuses pour faire accepter le projet n°1 le plus onéreux à la seule commune de la communauté impactée par le tracé, à savoir Saint-Sauveur.

Le maire de Saint-Sauveur, quant à lui, n'a pas su convaincre ses collègues du bien fondé de la position de sa commune. Par ailleurs, il est de coutume et de bon ton de faire partager les positions importantes de la commune par le Conseil Municipal et, dans ce cas, également à notre Association.

Maintenant sur le fond : *les naïves conditions de la Communauté sont illusoires :*

- repousser le tracé vers la ligne haute tension ne sera jamais respecté. C'est sans compter sur l'avis de Pringy (maire et Conseil Municipal solidaires dans le refus) et des habitants de Jonville (électeurs de M. L. Walker !). De plus, les techniciens du Conseil Général sont fermes : le passage se fera au-dessus de l'École au niveau des étangs avec double raccord sur A6 entre Auvernaux et Nainville avec le risque à terme de la 4^{ème} rocade parisienne et vraisemblablement son énorme raccord style A6-104 à Villabé.
- croire que les terrains ne seraient réservés que pour 2 X 1 voie (compte-tenu des enquêtes publiques et des expropriations à faire) est une utopie. Ce serait une énorme faute technique de ne pas retenir tout de suite les emprises pour 2 X 2 voies.
- le passage en souterrain sous le RD 50 sera rapidement équipé de bretelles pour créer un échangeur et...c'est une pierre angulaire du dispositif Walker dans l'espoir d'évacuer plus rapidement hors Ponthierry les nouveaux trafics qu'il génère.
- Espérer une voirie enterrée (c'est-à-dire en déblais et non-tunnel), réduisant de façon significative l'importance de l'ouvrage enjambant l'École, est totalement utopique. D'ores et déjà, les techniciens du C.G. 77 ont affirmé la nécessité d'avoir peu de pente pour le trafic des camions et pour garder la circulation des eaux de nappes superficielles

Enfin se mettre à 10 pour écrire : « **le projet doit être traité de manière à éliminer toute nuisance sonore nouvelle pour les populations environnantes** » est utopique et relève d'une vaste et franche plaisanterie
« On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » !